



Assemblée Générale des parents de l'école des Trois-Cantons

Le mercredi 10 septembre 2025, 19h00

École des Trois-Cantons, 25 rue de l'Église à Saint-Isidore-de-Clifton

À quoi ça sert ?

L'Assemblée Générale des parents sert à recevoir des informations sur l'école, faire un court bilan de l'année précédente et *élire les représentants/parents au Conseil d'Établissement*. Il faut prévoir environ 45 minutes pour la réunion.

Qu'est-ce qu'un conseil d'établissement ?

C'est au conseil d'établissement que l'on discute de plusieurs sujets touchant tous les élèves de l'école. Nous discutons des sorties scolaires, des projets, des règles de l'école et de bien d'autres sujets qui font de notre école ce qu'elle est.

En participant au conseil d'établissement, vous pourrez discuter, voter et influencer les décisions qui ont un impact sur votre enfant et tous les autres enfants de l'école au quotidien. *Les décisions doivent toujours être prises dans le meilleur intérêt de l'élève.*

Pourquoi faire partie d'un conseil d'établissement ?

Parce que la réussite éducative et les intérêts des élèves nous concernent tous, que les opinions et les points de vue des gens de la société sont importants et enrichissent les décisions prises au conseil.

Les participants au conseil d'établissement sont : 5 membres du personnel, 5 parents élus à l'assemblée générale annuelle et un représentant de la communauté. La direction est toujours présente.

Il y aura *cinq rencontres* prévues dans l'année. Elles auront lieu à 18h30 en soirée. Ce seront des lundis ou des mercredis selon ce qui sera déterminé avec les membres élus du conseil d'établissement.

Quelle est la durée du mandat ?

Le mandat des parents qui sont membres du conseil d'établissement est d'une durée de deux ans et celui des représentants des autres groupes est d'un an.

En élection cette année :

- 2 postes de représentants/parents (2 ans),
- 1 poste de représentant/parent (1 an),
- 1 poste de substitut (1 an).

Comment devenir membre du conseil d'établissement ?

Les personnes intéressées doivent se présenter à l'assemblée générale des parents de l'école de leur enfant ; cette assemblée a lieu à la rentrée le mercredi **10 septembre à 19h00**. Celle-ci se tiendra dehors si la température le permet.

J'ai bien hâte de vous rencontrer et de collaborer avec vous !



Assemblée générale annuelle des parents
10 septembre 2025 (19 h 00) – École des Trois-Cantons

1. Mot de bienvenue
 - a. Direction
 - b. Présidente d'établissement 2024-2025
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2025
 - a. Suivis au procès-verbal
5. Dépôt du rapport annuel du comité de parents
6. Dépôt du rapport annuel du Conseil d'Établissement 2024-2025
7. Autres informations
 - a. Personnel 2025-2026
 - b. Organisation scolaire : 5 groupes au primaire
 - c. Services à l'école
 - d. Code de vie et système de communication/suivi
 - e. Horaire de l'école et projet passions (COP)
 - f. Page Facebook
 - g. OPP
8. Élection des parents au Conseil d'Établissement
 - a. Nomination d'un(e) président(e) et secrétaire d'élection
 - b. Élections aux postes à pourvoir (5 postes en élections + 1 substitut)
 - i. Mandats d'un an : Postes occupés par Anne-Marie Gamsby
 - ii. Substitut : un poste
9. Nomination au comité de parents du CSS des Hauts-Cantons
 - a. Un poste et un substitut parmi les membres-parents du conseil.
10. Détermination de la date du premier conseil d'établissement
11. Questions/commentaires
12. Levée de l'assemblée

Sonia Desruisseaux, directrice